

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARENTOISE**

Réunion du 26 mars 2024

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures et huit minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Mireille TARDY.
Date de convocation du Conseil : le vingt et un mars deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET.

Absents : Frédéric DELOLME, pouvoir à Pierre LETIEVANT.

Secrétaire de séance : Bernadette TRANCHAND

Délibération n°9 : (2024-014b)

Objet : Vote du compte Financier Unique : Budget Communal – affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du 16 novembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Tarentaise ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Tarentaise ;

Considérant l'approbation du CFU sur le budget principal 2023, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

Affectation du résultat budget communal :

	COMMUNE	COMMUNE
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023	127 035,37	127 035,37
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	20 921,41	20 921,41
Report Exedent au 002 Fonctionnement	147 956,78	147 956,78
EXEDENT D'INVESTISSEMENT 2023	104 920,51	104 920,51
PERTE INVESTISSEMENT 2022	- 66 505,27	- 66 505,27
Report Exedent 001 Inverstissement	38 415,24	38 415,24

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		127 035.37 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		20 921.41 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		147 956.78 €
D Solde d'exécution d'investissement		38 415.24 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	147 956.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		147 956.78 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

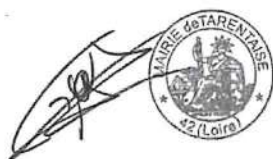
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le compte financier unique pour le budget communal et pour le budget eau-assainissement ainsi que les affectations de résultat respectives,
DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie certifiée conforme
 À Tarentaise, le 27/03/2024

*Acte rendu exécutoire
 par transmission en Préfecture le 09/04/2024
 et affichage en mairie le même jour*

Mireille TARDY,
 Maire de Tarentaise

Bernadette TRANCHAND,
 Secrétaire de séance



306
Code INSEE

COMMUNE DE TARENTEISE
TARENTEISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Mireille TARDY, MAIRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 147 956.78 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	9		
Nombre de membres présents :	8		
Nombre de suffrages exprimés :	8		
VOTES : Contre	0	Pour	8

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	127 035.37 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 921.41 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	147 956.78 €
D Solde d'exécution d'investissement	38 415.24 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 147 956.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	147 956.78 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mireille TARDY, MAIRE, compte tenu de la transmission, le 10/04/2024 et de la publication le 10/04/2024.

A Tarentaise, le 28/03/2024.

